

Communauté de Communes du Sud-Revermont



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE n°2-25<sup>ème</sup> DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU MERCREDI 19 MAI 2010 A 20H30**

L'an deux mille dix, le dix neuf mai deux mille dix à 20 heures 30

Le Conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire, à la salle de réunion n°2 de la Maison Commune, sous la présidence de Monsieur Gérald Moine Président de la communauté de communes

**Étaient présents** : VERNIER Gilbert, BLANCHON Daniel, FRANCHI Jean, BOULLIER Pierre, PERROT Hugues, GALLET Christian, PERNOT Véronique, TROUPEL Michel, CHAUVIN Yves, ROBARDET Françoise, PICARD Jean-Marc, FERRIER Coralie, FAVERGE Michel, GARZITTO Jacqueline, CADOT René, CANET Nicolas, JAMET Elsa Dominique, BONNIER Jacques, BELLAT Brigitte, GUILLAUMA Rafaëlla, BUCHOT Christian, MARAUD Dominique, MAZIER Jacques, NICOD Maryse, BEAULATON Pascal, BURONFOSSE Jean-Pascal, RUFFIN Bernard, BRIDE Jacky, BERTRAND Brigitte, POILLOTTE Alain, MONNET Brigitte, HOARAU Sylviane.

**Étaient absents excusés** : COLIN Jacques, VOUTHIER Robert, FOURNIER Fernand.

**Étaient absents** : CORON Jean-Claude, CAMUS Daniel, BROISSIAT Bernard, HAUER Geoffroy, LABET Julien

\*\*\*\*\*

*Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.*

Le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée à cette 25<sup>ème</sup> séance de la seconde mandature du Conseil communautaire.

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé par l'assemblée à l'unanimité, puis on aborde l'ordre du jour.

**Administration générale/Finances : Rapporteur Gérald MOINE**

- **Financements EDAT : programme général – projets CCSR.** : Il s'agit d'informer le conseil communautaire de l'avancement du dispositif EDAT. Le Conseil Général nous propose de nous recevoir en Comité de pilotage le 7 juin prochain afin de lui présenter nos thématiques (le comité de pilotage est un groupe de travail qui précède la commission permanente de laquelle résulte la signature des EDAT). Pour cela nous devons les développer (contexte, enjeux, projets...) sous la forme de fiches dont le cadre est clairement défini. Nous avons donc prévu deux réunions du bureau élargi de la CCSR pour la rédaction de ces fiches. Le Président explique que les fonds issus des EDAT vont être répartis sur deux contrats triennaux et qu'il est primordial pour la CCSR d'inscrire au moins un projet, celui d'ORBAGNA notamment, sur le premier contrat.
- **Consultation bureau d'études - projet « Aire de découverte viti-culturelle du SUD-REVERMONT »** : un projet de cahier des charges a été rédigé par la commission reprenant la synthèse précédemment lue en conseil communautaire. Le conseil Général nous demande d'apporter quelques compléments à notre document afin qu'il soit techniquement éligible aux subventions EDAT, notamment d'inverser l'ordre de présentation des axes du projet. Il est demandé au conseil de délibérer afin d'autoriser le Président à lancer la consultation pour un bureau d'études. Le Président souligne la difficulté dans le « montage » des dossiers à soumettre aux différents financeurs puis il fait la lecture du cahier des charges.

***Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le projet de cahier des charges et autorise le Président à lancer une consultation en vue de retenir un bureau d'études.***

**Compétence Scolaire et Péri-scolaire : Rapporteur Jacques MAZIER**

- **Crédits 2010 alloués à chaque école fonctionnement et investissement** : dans le cadre du vote du budget scolaire, il convient de fixer les différents crédits alloués aux écoles (crédits par enfants) pour leur fonctionnement annuel :
  - o Fournitures scolaires : 45 € par élève
  - o Coopératives scolaires : 24 € par élève
  - o RASED : 2 € par élève

Ces propositions ont été approuvées par la commission enseignement réunie le 12 mai 2010. Les services de la CCSR vont mener une analyse sur les consommations structurelles (papier/téléphone...) qui apparaissent en augmentations constantes ces dernières années. Il est rappelé que seuls les reliquats sur les crédits pédagogiques sont maintenus. De plus Monsieur MAZIER rappelle l'engagement de la CCSR avec l'organisme CÔTE COUR pour un montant de 5 580 € pour l'année 2010.

*Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la fixation des crédits scolaires alloués aux écoles comme listés ci-dessus*

- **Accueil de loisirs multi-site : camps d'été** : Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 la CCSR est organisatrice de l'accueil de loisirs multi-site et donc, doit effectuer la globalité des démarches déclaratives. C'est le cas pour les camps d'été que nous prévoyons d'organiser et pour lesquels la commission a donné un avis favorable. Nous proposons de mettre en place 2 camps d'une durée d'une semaine, d'une capacité d'accueil de 20 enfants chacun, sur des thématiques cheval/voile et dont le montant facturé aux familles sera égal au prix coûtant (variable de 150 € à 200€). Monsieur MAZIER rappelle que jusqu'en 2009 LEO LAGRANGE proposait des départs en camps pour une douzaine d'enfants seulement.

*Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le principe de mise en place des camps, autorise le Président à modifier le règlement intérieur de l'accueil de loisirs afin d'intégrer le mode de règlement des camps, autorise le Président à créer les postes nécessaires à l'encadrement sur la période du mois de juillet et enfin autorise le Président à effectuer toute les démarches nécessaires à l'organisation de ces camps.*

**Compétence Voirie-Gendarmerie : Rapporteur Jean FRANCHI**

- **Financements EDAT – voirie 2010**, le montant de la subvention annuelle est de 45 000 €. La subvention 2009 n'a pas été versée en 2009, versement des 2 subventions (2009 et 2010) cette année après signature du contrat EDAT.

*Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la demande de subvention et à son versement pour la 2<sup>ème</sup> année des EDAT pour le volet voirie.*

- **Fonds de concours – voirie 2010**, Monsieur FRANCHI rappelle que certaines Communes ont souhaité abonder leur droit à travaux par le biais de fonds de concours. Les Communes concernées et les montants sont les suivants :
  - o MALLEREY : 653 €
  - o MAYNAL : 2 000 €
  - o ORBAGNA : 2 000 €
  - o ROSAY : 2 750 €
  - o ROTALIER : 2 000 €
  - o SAINT AGNES : 1 500 €
  - o VINCELLES : 3 500 €

*Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve les montants des fonds de concours et autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à leur mise en œuvre.*

Les communes devront à leur tour délibérer conjointement.

- **Voirie – ouvrage d'art - SAINT LAURENT LA ROCHE** – information sur l'entreprise retenue pour les travaux. Cinq entreprises consultées, deux réponses (Entreprises Berthozat et Jaillet), l'entreprise Berthozat est la mieux disante au prix de 7 267.37€ TTC (estimation 20 000€ TTC non basée sur un devis). La délibération fixant le montant du fonds de concours avec la Commune de SAINT LAURENT LA ROCHE sera prise ultérieurement, dès que le coût réel définitif et global de l'opération sera connu.

- **Voirie – ouvrage d’art - GRUSSE :**
  - o Information sur le bureau d’études structures retenu, trois bureaux d’études consultés, proposé ARTEIS Dole pour un montant de 2 000 € H.T.
  - o Autorisation de consultation pour les travaux, un lot réfection de la voûte (programme LEADER avec entreprise de réinsertion), second lot renforcement de l’ouvrage suite au calcul du BE retenu. La demande autorisation loi sur l’eau est en instruction à la DDT.

***Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l’unanimité autorise le Président à effectuer les démarches de consultation.***
- **Gendarmerie :** information sur le prestataire retenu pour l’étude géotechnique. Sur cinq bureaux d’études consultés a été retenu le cabinet FONDASOL pour un montant de prestation s’élevant à 1 955.46 € HT.

<b>Compétence Economie/Agriculture : Rapporteur Michel TROUPEL</b>
--

- **Maraichage biologique - convention SAFER – terrains sis à BEAUFORT et MAYNAL :**  
Monsieur TROUPEL rappelle aux membres de l’assemblée l’acquisition des terrains sur les Communes de BEAUFORT et de MAYNAL, terrains pour lesquels il était convenu avec la SAFER que nous leur remettrions à disposition afin que les agriculteurs en place continuent à les exploiter. Nous devons réunir la commission pour savoir si les terrains étaient compatibles à l’agriculture biologique. Monsieur TROUPEL fait lecture des conclusions de Monsieur SAGE de la Chambre de l’agriculture, comme suivant :

**« Note concernant les parcelles acquises par la communauté de communes du Sud Revermont »**

*A la demande de la commission agricole de la communauté de commune du Sud Revermont, nous avons fait le tour des 3 parcelles attribuées par la SAFER de Franche-Comté.*

*L’objectif était de donner un avis sur la possibilité d’installer des maraîchers en agriculture biologique.*

***Parcelle 1 : en contrebas de la RN 83 à Beaufort***

*La parcelle en pente modérée a une superficie de 1.50 ha. C’est un minimum pour installer une personne, environ un hectare en légumes et 50 ares en prairie de légumineuses pour la régénération du sol, à condition de valoriser la totalité en vente directe. C’est trop petit pour un couple ou pour faire une production à destination de la restauration collective ou de magasins.*

*Le sol, de type limoneux à limono-argileux profond semble assez intéressant pour la culture maraîchère. Ces sols sont faciles à travailler si on les prend au bon stade de ressuyage (trop sec, les mottes seront difficiles à casser, trop humide les tassements laisseront des traces). Le risque de battance implique de ne pas labourer en hiver pour semer au printemps. La matière organique largement utilisée en AB est un bon stabilisant de cette structure fragile.*

*Il n’y a pas de réaction à l’acide, le terrain est non calcaire. Un chaulage est toujours à prévoir dans ce type de sol. Les quantités de calcaire broyé à apporter sont à déterminer par une analyse chimique. Ce n’est pas une dépense forte.*

*Une source coule en bas de la parcelle, elle ne tarit pas. Elle était active l’automne 2009 alors que bien des sources étaient à sec. C’est un atout indéniable pour cette parcelle. Il faudrait aménager un bassin de stockage et réchauffement de l’eau en bas de la parcelle dans une petite zone humide (l’eau est à 50 cm environ).*

*Bien orientée Ouest, Sud Ouest et proche du village, cette parcelle mériterait d’être agrandie pour garantir une meilleure pérennité à une exploitation maraîchère qui démarrera doucement et s’équipera progressivement en matériels lui permettant de travailler une surface un peu plus grande.*

*L’accès est au sud sur le chemin et proche de la source.*

*Un accès à l’électricité serait un plus pour l’irrigation, indispensable en maraîchage en particulier sous les tunnels ou les serres.*

**Parcelle 2 : proche de la carrière de sable de Maynal.**

*Elle est trop petite pour permettre une installation.*

*Le sol est un sable pur non calcaire reposant sur des limons imperméables. Par endroit, il faudrait même prévoir un drainage !*

*Ce type de sol a l'inconvénient d'être pauvre en éléments minéraux et de ne pas retenir l'eau. Il est nécessite des apports conséquents d'engrais et d'eau. C'est un support pour une culture chimique, pas un bon sol agricole qu'on réserve à des cultures productives comme les légumes. Il est inadapté à l'AB.*

**Parcelle 3 : en fond de vallée sur Sellières (Maynal)**

*Le sol est intéressant, de type argilo limoneux, il offre une texture intéressante.*

*Non calcaire, il est probablement acide et nécessitera des chaulages réguliers.*

*On trouve des signes d'hydromorphie (Caractéristique du sol, qui empêche la bonne circulation de l'eau et de l'air). Il nécessiterait un drainage par drains enterrés.*

*Extrêmement plat, un levé topographique est nécessaire pour s'assurer de la possibilité de réaliser un drainage.*

*En prairie permanente, contrairement aux deux autres parcelles, il faut s'assurer qu'elle n'est pas inondable en période de crue du ruisseau adjacent. L'avantage, est qu'elle pourrait probablement obtenir un passage direct en AB. (Prairie naturelle conduite sans intrants chimiques depuis au minimum 3 ans)*

*Il est probable également que le sol est pauvre en éléments minéraux. Le ré-enrichissement du sol aura un coût certain.*

*Avantages : sol plat, texture assez intéressante pour stocker l'eau et les éléments minéraux. Proche du hameau et facile à irriguer.*

*Inconvénients : parcelle à drainer (coût environ .....)*

*Risque d'inondations (Rédhibitoire !)*

*Pauvre en éléments minéraux, qui vu le taux d'argile plus important coûtera plus cher.*

*Avis très réservé !*

*Fait à Lons le Saunier le 6 avril 10*

*Roland Sage, Conseiller AB*

*Chambre d'agriculture du Jura »*

- Madame MONNET s'interroge sur le principe d'échange de ces terrains dont il avait été question lors de précédents conseils. Monsieur MOINE répond que l'idée d'échange n'est pas abandonnée mais il rappelle que la CCSR en achetant ces terrains les enlevait au monde agricole et que la SAFER ne nous permet pas de laisser des terrains sans culture. Aussi ils sont mis à disposition des agriculteurs en place. Bien entendu, les pistes d'échanges de terrains et d'installations d'agriculteurs AB (agriculture biologique) sont étudiées actuellement.

- Monsieur CADOT conteste le fait de remettre les terrains à disposition de la SAFER pour les faire exploiter par des agriculteurs. De plus il constate que les agriculteurs ont déjà ensemencés les terrains avant d'avoir l'autorisation. Avec l'utilisation actuelle de produits de traitement, nous serons obligés de laisser les terres en jachère et la SAFER risque de les reprendre.

Monsieur MOINE ainsi que Monsieur BURONFOSSE précisent que la SAFER a donné ses conditions dès le départ, que le contrat de vente prévoyait la mise à disposition des terrains en leur faveur. De plus pour des raisons évidentes de mise en culture, les terrains sont déjà exploités. Et enfin, les terrains pourront être cultivés sur le mode biologique immédiatement après leur reprise, car il faut tenir compte de la durée des démarches de certification en maraichage biologique qui est de trois ans.

Un débat s'ensuit durant lequel le Président est amené à préciser que :

- La convention de mise à disposition des terrains à la SAFER contiendra une clause excluant l'utilisation des pesticides par les agriculteurs.
- La CCSR mettra en œuvre tout moyen pour faire respecter cette clause.
- Nous n'avons pas pu développer une culture de type biologique sur ces terrains étant donné que les conclusions de Monsieur SAGE de la Chambre d'Agriculture du JURA ne sont arrivées que dernièrement.

***Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité (1 contre) autorise le Président à signer la convention de mise à disposition des terrains avec une clause excluant l'utilisation des pesticides.***

- **Prévention du vieillissement sur le territoire. Projet d'hébergement adapté associant des structures liées à la petite enfance – Commune de BEAUFORT.**

Monsieur CADOT rappelle le travail de la commission sur le sujet de la prévention du vieillissement :

**Quelques rappels :**

Juin 2009 : Réunion de la commission « vie sociale » sur le sujet du vieillissement et de l'apport possible de la Communauté de Communes du Sud Revermont. Un document présentant les diapositives power point, vous a été distribué au conseil communautaire qui a suivi. La problématique soulevée lors de cette réunion se penchait sur « comment vivre et vieillir ensemble », où il s'agit de voir le vieillissement :

- 1) Moins sous l'angle d'une période segmentée de l'âge, mais davantage comme un processus différencié qui affecte des trajectoires de vie.
  - Pas de coupure à 60 ans,
  - Préparation du passage de la vie active productive à une retraite active,
  - Intégrer les personnes âgées dans la vie du territoire.
- 2) Avoir une approche beaucoup plus préventive que curative.
- 3) Avoir une approche transversale du vieillissement autre que seulement médico-sociale dans les domaines :
  - Culturel et de Loisirs,
  - Habitat (parcours résidentiel),
  - Transfert et mobilité,
  - Solidarité intergénérationnelle (parrainage, transmissions des savoirs, échanges culturels, créativité croisées, soutien au grand âge,...).

**Parallèlement au sein du groupe de travail au Pays Lédonien**, sur cette même problématique du vieillissement et avec deux ateliers : habitat et bien vieillir, **un appel à projet a été lancé** (réponse pour le 15 mars 2010). Et ce, avant d'engager une phase opérationnelle sur trois actions expérimentales qui seront accompagnées par Jura Habitat.

C'est dans ce cadre que la Commune de BEAUFORT a présenté un projet en lien avec l'OPH, consistant à construire une première tranche de T2/T3 adaptés aux personnes vieillissantes avec mini jardins, un accueil multiservices à vocation intercommunale, comprenant un accueil de jour, et une structure d'accueil de la petite enfance.

Ce projet a séduit la commission « vie sociale » qui vous propose de s'engager dans cette voie.

Afin de profiter de l'occasion de le voir pris en compte comme une des trois actions expérimentales au niveau du Pays.

**Concrètement**, serait à vocation intercommunale :

- L'accueil de jour : soutien aux aidants.
- La structure de la petite enfance : lieu de rassemblement d'assistantes maternelles.

Un autre accueil de jour est prévu dans l'agrandissement de BIAN.

La commission vous propose également de valider une action visant à structurer de nouveaux lieux sociaux autour des problématiques suivantes afin de rompre l'isolement des personnes âgées.

- Mobilité,
- Nouvel élan des clubs de loisirs,
- Transmission croisée des savoirs,
- Créativités croisées,
- Visites à domicile,
- Promenades,
- Habitat (parcours résidentiel),

L'idée est d'organiser commune par commune (celles qui le souhaitent bien entendu) un visite des Personnes Agées afin de les faire s'exprimer sur leur mémoire. Le but est de laisser une trace de la mémoire du territoire (écrite, vidéo, photo, etc. ...).

Le Pôle Accueil et de Services avec ses partenaires (CRAM, MSA, CAF, Lycée de Nancy, CFPPA, ...) pourrait être missionné sur cette activité qui durerait plusieurs années.

Cette mémoire des territoires serait présentée aux populations, lors de rencontre festives, mais aussi de travail car se serait le moment de structurer les lieux sociaux intergénérationnels.

Monsieur FRANCHI (chargé du groupe de travail sur la lutte contre le vieillissement au PAYS LEDONIEN), explique que le groupe de travail LEADER travaille sur une expérimentation régionale,

(assisté par JURA HABITAT). Le groupe est actuellement en phase opérationnelle où il étudie les projets déposés (une quinzaine dont celui de la Commune de BEAUFORT). La sélection sera terminée avant cet été. Seuls trois projets seront sélectionnés. Monsieur MOINE précise que les crédits portent sur de l'aide à l'étude.

Madame MONNET demande des explications sur le rôle de Monsieur FRANCHI dans cette démarche et conclut que les délégués communautaires qui siègent hors de la CCSR doivent impérativement informer le conseil communautaire avant toute prise de décision.

Le Président de la Communauté de communes du Sud Revermont,  
Gérald MOINE